



VILLE DE SOLLIÈS-PONT

DIRECTION GÉNÉRALE  
DES SERVICES

POLICE MUNICIPALE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
DÉPARTEMENT DU VAR

Solliès-Pont, le 23 NOV. 2012

## ARRETE

### portant autorisation occupation du domaine public pour travaux élagages

N° Départ : 984/2012/108/PM/MC/AM

**Le maire de Solliès-Pont,  
Officier de la Légion d'honneur,  
Officier de l'Ordre national du Mérite.**

- Vu** la loi du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes,
- Vu** les articles L. 2212-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales,
- Vu** les articles du Code de la route,

**Considérant** Qu'en raison de l'importance des travaux d'élagage, il est prévu de régler la circulation sur l'avenue du Commandant l'Herminier,

**Considérant** Que pour le bon déroulement des travaux, l'avenue du Commandant l'Herminier devra être coupée,

arrête

**Article 1 :** Le domaine public sera occupé par les travaux d'élagage le jeudi 29 novembre 2012 et le vendredi 30 novembre 2012 de 07 h30 à 17h00. Les travaux s'effectueront sur l'avenue du Commandant l'Herminier.

**Article 2 :** La circulation sera interdite sur l'axe suivant de 07h30 à 17h00:  
- Avenue du Commandant l'Herminier

**Article 3:** Des panneaux seront mis en place par les services de la police municipale le 26 novembre 2012.

**Article 4 :** Sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté

- Monsieur le directeur des services techniques de la commune de SOLLIES PONT
- Monsieur le chef de service de la police municipale de SOLLIES PONT
- Monsieur le Commandant de la brigade de Gendarmerie de LA FARLEDE.

**Article 5 :** Pour information et respect des dispositions :

- Monsieur l'adjoint au maire délégué à la sécurité
- Monsieur le chef du centre de secours de la Vallée du Gapeau

Et sera publié.

Pour le maire absent,  
Jean-Pierre COIQUAULT  
1er adjoint



Certifié exécutoire compte tenu de :  
- la transmission en Préfecture le  
- la publication le